LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Comité syndical est affichée dans un délai d'une semaine.
Le procès-verbal de la séance sera consultable au siège du Syndicat dans un délai de sept jours après son approbation.

N°2025-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT	APPROUVÉE
N°2025-02 RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025	APPROUVÉE
N°2025-03 CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-20206 AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS	APPROUVÉE
N°2025-04 SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE	APPROUVÉE